

BAROMÈTRE TÈRE VAGUE :

l'eau souterraine et le Roussillon

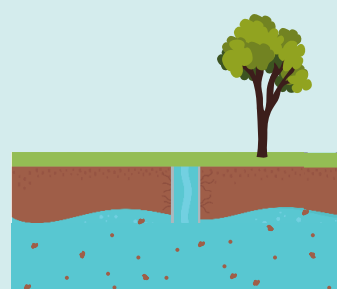
Perceptions de la ressource en eau et usages

96% des roussillonnais ignorent d'où provient l'eau potable !



Le saviez-vous ?

L'eau potable du Roussillon et de la Côte Vermeille est issue des nappes du Roussillon, un immense « réservoir » d'eau souterraine présente entre les grains de roche sur tout le territoire roussillonnais.



3 personnes sur 4 boivent de l'eau du robinet



Le saviez-vous ?

L'eau présente dans les nappes est naturellement de très bonne qualité, et contrôlée régulièrement. L'eau en bouteilles coûte 50 à 100 fois plus cher que l'eau du robinet.

+ de 4 personnes sur 5 ne connaissent pas le volume d'eau consommé dans leur foyer



Le saviez-vous ?

Une famille de 4 personnes consomme en moyenne entre 100 et 120 m³/an. Dans un foyer, 93% de l'eau utilisée sert pour l'hygiène et le nettoyage. L'eau « alimentaire » (boisson + cuisine) ne représente que 7% de la consommation, et l'eau de boisson 1% seulement.

9 personnes sur 10

sont attentives à leur consommation d'eau



Le saviez-vous ?

Les volumes à gagner sont en priorité sur les douches, bains et sanitaires, qui représentent 60% de la consommation de la maison. Être attentif et réparer rapidement les fuites permet aussi des économies importantes.

Pour vérifier que vous n'avez pas de fuite, fermez l'ensemble des robinets d'eau de votre foyer et regardez si votre compteur continue de tourner.



50%

des personnes pensent que le Roussillon pourra avoir des difficultés d'approvisionnement



Le saviez-vous ?

Sur l'arc méditerranéen, le Roussillon est un territoire à l'origine naturellement bien doté en ressource en eau. Mais le développement a entraîné une surconsommation, et le Roussillon a été identifié par les scientifiques comme particulièrement vulnérable au changement climatique. Certaines communes du département ont déjà connu des pénuries en 2022.

1 personne sur 2

a déjà entendu parler de restrictions temporaires d'eau



Le saviez-vous ?

Actuellement, en plein mois de février 2023, la plaine du Roussillon se situe encore en restrictions d'eau ! Il s'agit malheureusement d'une première sur le département. Ceci est lié à la sécheresse historique de 2022 et l'absence de pluviométrie automnale et hivernale significative.



70%

des personnes ayant un forage n'ont fait aucune démarche pour le déclarer*



Le saviez-vous ?

Depuis 2009 tout puits ou forage domestique doit être déclaré en mairie et équipé d'un compteur. Cette démarche n'entraîne aucun frais, le prélèvement d'eau restant gratuit. Cela permet d'être alerté en cas de pollution accidentelle à proximité et plus largement cela permet une gestion globale de la ressource en eau.

*NB. Données à prendre avec précaution au vu du faible nombre de réponses.